

des délibérations du conseil municipal de Doussard

Nombre de Conseillers en exercice :

27

Présents et représentés :

25

L'An **DEUX MIL VINGT CINQ**, le **MERCREDI VINGT-QUATRE SEPTEMBRE** à dix-neuf heures trente, le conseil municipal dûment convoqué le dix-huit septembre, en séance ordinaire, s'est réuni en la Maison des associations, Salle Rhin Danube, sous la présidence de Madame Marielle JULIEN, Maire,

Étaient présents :

Mme Marielle JULIEN, Maire
MME Anne-Gabrielle MATHIEU, Christine CLAUDE et MM. Nicolas BALMONT, Richard FROSSARD, et Bernard CHATELAIN-CADET adjoints
MME Jacqueline CORRE, Sylvie CATTANEO, Isabelle DAGAND, Nadine JACQ, Delphine FALQUET, Cécile CHAMPION, Antonia CHARLES et MM Stéphane GAILLARD, Davy COATEVAL, David HERRERO, Yoann COURSEL, Aurélien CASTILLE, Philippe CHAPPET et Pierre DEMAISON.

Étaient excusés :

Mme Laurence GODENIR a donné procuration à M. Richard FROSSARD
Mme Denise AVRILLIER a donné procuration à Mme Christine CLAUDE
Mme Fanny ZINGER a donné procuration à Mme Marielle JULIEN
Mme Margaret GOURDIN a donné procuration à Mme Antonia CHARLES
M. Jean-Baptiste DELEBECQUE a donné procuration à M. Nicolas BALMONT
M. Mathieu ROCHETTE absent
M. Hugo CHAVANNE absent.

Secrétaire de Séance Mme Christine CLAUDE

LE MAIRE EXPOSE

Afin de permettre la signature des contrats afférents à l'organisation des services scolaires et périscolaires à compter de la rentrée scolaire 2025, il convient que le conseil municipal approuve l'organisation du service avec les accroissements ou suppression d'activités liées à la gestion des effectifs scolaires.

La commission finances et administration générale du 15 septembre 2025 a émis un avis favorable sur l'organisation proposée qui malgré l'ouverture d'une classe supplémentaire en maternelle et une forte hausse de fréquentation des services périscolaires, ne conduit qu'à un accroissement temporaire d'activité de 0.43 équivalent temps plein.

L'organisation proposée porte l'effectif à 14.97 équivalent temps qui permettent de maintenir la qualité d'accueil des enfants tout au long de la journée avec le maintien d'une ATSEM par classe de maternelle, la présence de personnels qualifiés (AESH) sur les temps périscolaires pour accueillir les élèves à besoins particuliers. En réalité ce temps de travail annualisé en équivalent temps plein nécessite le recrutement de 19 agents municipaux dont 11 sont titulaires de la fonctions publics nommés sur emploi permanent et 8 sont des agents contractuels recrutés pour assurer un accroissement temporaire d'activité.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales,

Considérant l'avis favorable de la commission finances et administration générale du 15 septembre 2025,

APRES AVOIR DELIBERE**DECIDE,**

à la majorité, 21 voix pour et 4 voix contre

D'APPROUVER l'organisation des services municipaux périscolaires à compter du 1er septembre 2025 comme suit :

**N° 2025-060**

**Organisation des
services périscolaires
à la rentrée 2025.
Autorisation de
recrutement d'agents
contractuels**



FONCTION	Grade	Statut				
		Fonctionnaire	ETP I	Contractuel	ETP CI	
Referent périscolaire	ATSEM principal 1 ^o Classe	X	1			1

ATSEM						
ATSEM Classe de maternelle	ATSEM principal 1 ^o Classe	X	0,56			
ATSEM Classe de maternelle	ATSEM principal 1 ^o Classe	X	0,56			
ATSEM Classe de maternelle	ATSEM principal 1 ^o Classe	X	0,64			
ATSEM Classe de maternelle	Adjoint technique de 2 ^o classe	X	0,62			
ATSEM Classe de maternelle	Adjoint technique de 2 ^o classe	x	0,40			
ATSEM Classe de maternelle	Contractuel			x	0,37	
TOTAL ATSEM			2,78		0,37	3,15

CANTINE						
Referente cantine	Adjoint technique principal	X	1			
Assistante cuisine	Adjoint technique territorial	X	0,75			
Surveillance et Menage cantine	Adjoint technique territorial principal de 2 ^o classe	X	0,54			
Surveillance et Menage cantine	Adjoint technique territorial	X	0,50			
ATSEM Classe de maternelle	ATSEM principal 1 ^o Classe	X	0,18			
ATSEM Classe de maternelle	ATSEM principal 1 ^o Classe	X	0,18			
ATSEM Classe de maternelle	ATSEM principal 1 ^o Classe	X	0,18			
ATSEM Classe de maternelle	Adjoint technique de 2 ^o classe	X	0,18			
ATSEM Classe de maternelle	Adjoint technique de 2 ^o classe	X	0,18			
ATSEM Classe de maternelle	Contractuel		0,18			
Surveillance cour	Adjoint technique territorial	X	0,32			
Surveillance cour	Contractuel - AE SH			x	0,23	
Surveillance cour	Contractuel - AE SH			x	0,23	
Surveillance cour	Contractuel			x	0,23	
Surveillance cour	Contractuel			x	0,23	
Surveillance cour	Contractuel			x	0,23	
Surveillance cour	Contractuel			x	0,23	
Surveillance cour	Contractuel			x	0,23	
Total Cantine			4,19		1,61	5,8

GARDERIE PERISCOLAIRE						
ATSEM Classe de maternelle	ATSEM principal 1 ^o Classe	X	0,29			
ATSEM Classe de maternelle	ATSEM principal 1 ^o Classe	X	0,29			
ATSEM Classe de maternelle	ATSEM principal 1 ^o Classe	X	0,07			
ATSEM Classe de maternelle	Adjoint technique de 2 ^o classe	X	0,20			
ATSEM Classe de maternelle	Adjoint technique de 2 ^o classe		0,16			
ATSEM Classe de maternelle	Contractuel			X	0,09	
Animatrice periscolaire	Adjoint technique territorial	X	0,25			
Animatrice périscolaire	Contractuel - AE SH			X	0,20	
Animatrice périscolaire	Contractuel - AE SH			X	0,17	
Animatrice périscolaire	Contractuel			X	0,17	
Animatrice périscolaire	Contractuel			X	0,30	
Total garderie périscolaire			1,26		0,93	2,19 ETP

MENAGE BATIMENTS MUNICIPAUX						
Ménage Ecole	Adjoint technique principal de première classe	X	0,32			
Ménage Ecole	Adjoint technique territorial principal de 2 ^o classe	X	0,46			
Ménage Ecole	Adjoint technique territorial	X	0,38			
Ménage Ecole	Adjoint technique territorial	X	0,48			
Ménage Ecole	Contractuel			X	0,48	
Ménage Maison des associations	Adjoint technique principal de première classe	X	0,17			
Ménage Maison des assoc.	Adjoint technique territorial	X	0,2			
Ménage Mairie	Adjoint technique principal de première classe	X	0,16			
Ménage CTM	Adjoint technique principal de première classe	X	0,18			
Ménage Cinéma	Adjoint technique principal de première classe	X	0,17			
Ménage bibliothèque	Adjoint technique principal de première classe	X	0,15			
Total ménage bâtiments communaux			2,35		0,48	2,83 ETP

Total des effectifs à prouver pour la rentrée scolaire 2025-2026 14,97 ETP

AUTORISE Mme le Maire à procéder aux recrutements nécessaires pour faire face aux accroissements d'activité et remplacement induits par l'organisation ci-dessus approuvée DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la Commune chapitre 012, En séance les Jour, Mois et an que dessus, Pour extrait conforme,

Le Secrétaire,
Christine CLAUDE

Le Maire,
Marielle JULIEN

Le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le :
Publié le

